

Productions végétales

Letzte Aktualisierung : 08 Dezember 2025

En résumé : Depuis 2010, la répartition des productions végétales en Wallonie évolue peu. En 2024, les cultures fourragères couvrent toujours plus de la moitié de la SAU, tandis que le froment d'hiver reste la principale culture commerciale (15 %). La pomme de terre, occupant 45 % de la superficie belge, progresse de 29 % depuis 2010. Les conditions météorologiques de l'automne 2023 (pluvieuses) et du printemps 2024 (sèches) ont perturbé les semis, favorisant les cultures de printemps comme la pomme de terre, le maïs fourrager et les céréales de printemps.

Fourrages

-

Froment

-

Betteraves

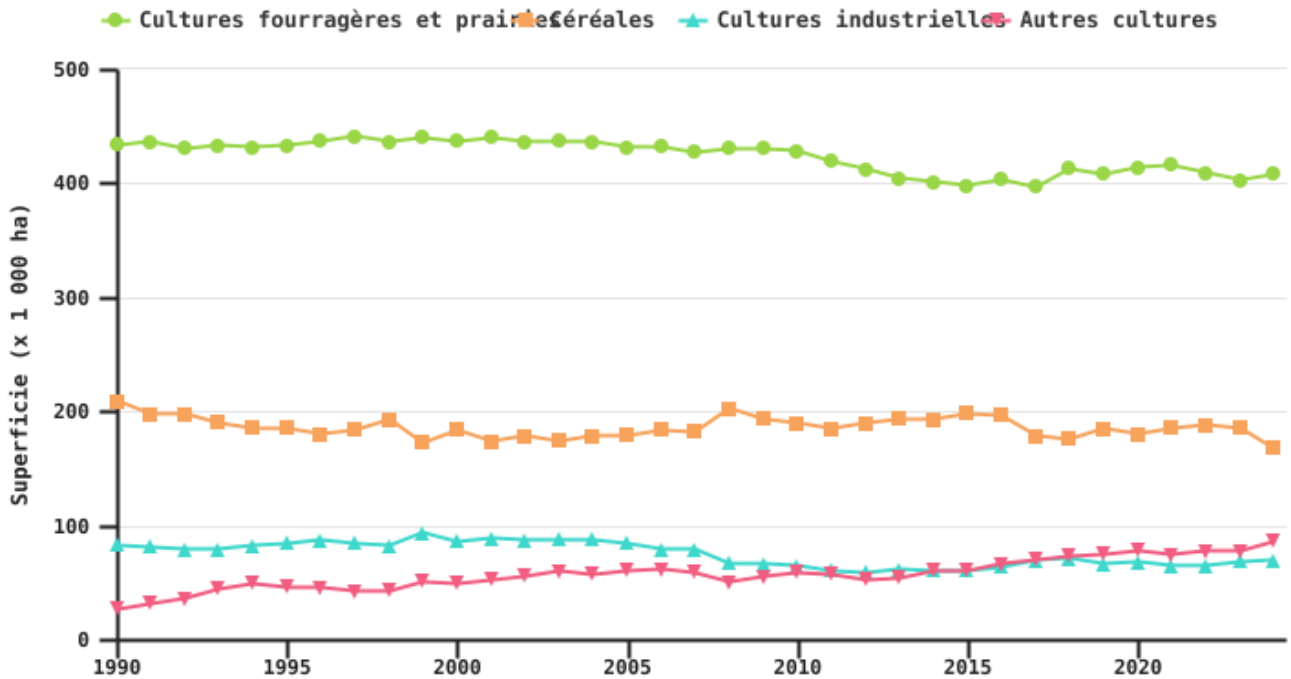
-

Pommes de terre

Principales cultures

Plus de la moitié de la SAU est recouverte par des **cultures fourragères**. Leur importance confirme le poids du secteur de l'élevage bovin dans le paysage agricole wallon. Un peu moins d'un hectare sur quatre est consacré aux **céréales** et 10 % de la SAU est dédié aux **cultures industrielles**. Depuis 2010, ce sont les autres cultures, et plus particulièrement les **pommes de terre**, qui ont le plus progressé.

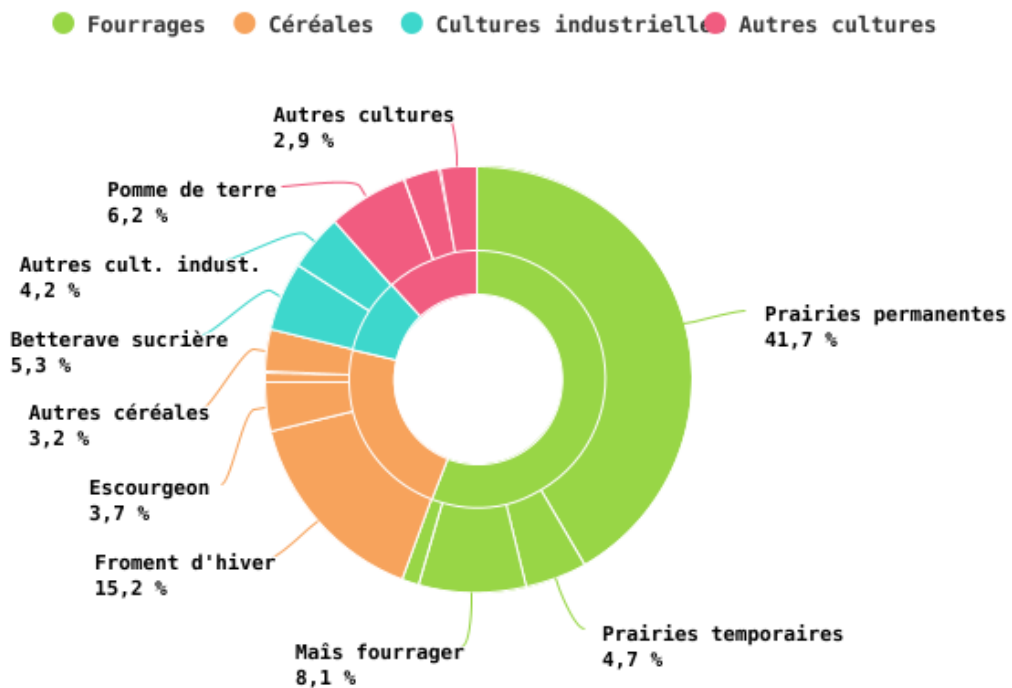
Evolution des superficies des productions végétales



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Répartition de la superficie agricole utilisée selon les productions végétales en 2024



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

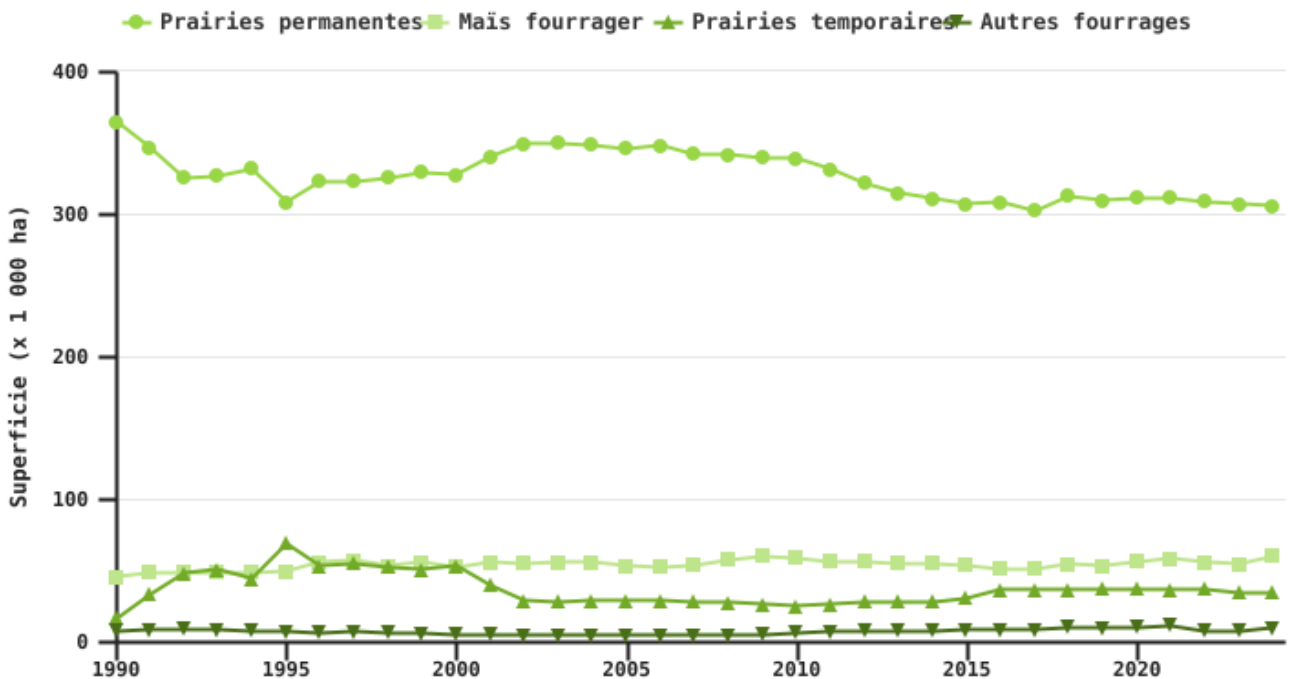
- Cultures fourragères

Les **prairies permanentes** représentant **75 %** de la superficie fourragère wallonne, le reste est surtout occupé par le maïs fourrager et les prairies temporaires. Cette répartition a peu changé depuis 2010.

En 2024, le **maïs fourrager** connaît une **augmentation de 10 %** par rapport à l'année précédente. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution : une météo capricieuse à l'automne 2023 ayant empêché l'implantation des cultures d'hiver, une sécheresse au printemps 2024 freinant l'implantation d'autres cultures et possiblement une orientation accrue vers cette culture pour la production de biomasse.

La Wallonie concentre **deux tiers des prairies permanentes belges**, tandis que la Flandre regroupe deux tiers du maïs fourrager.

Evolution des superficies fourragères



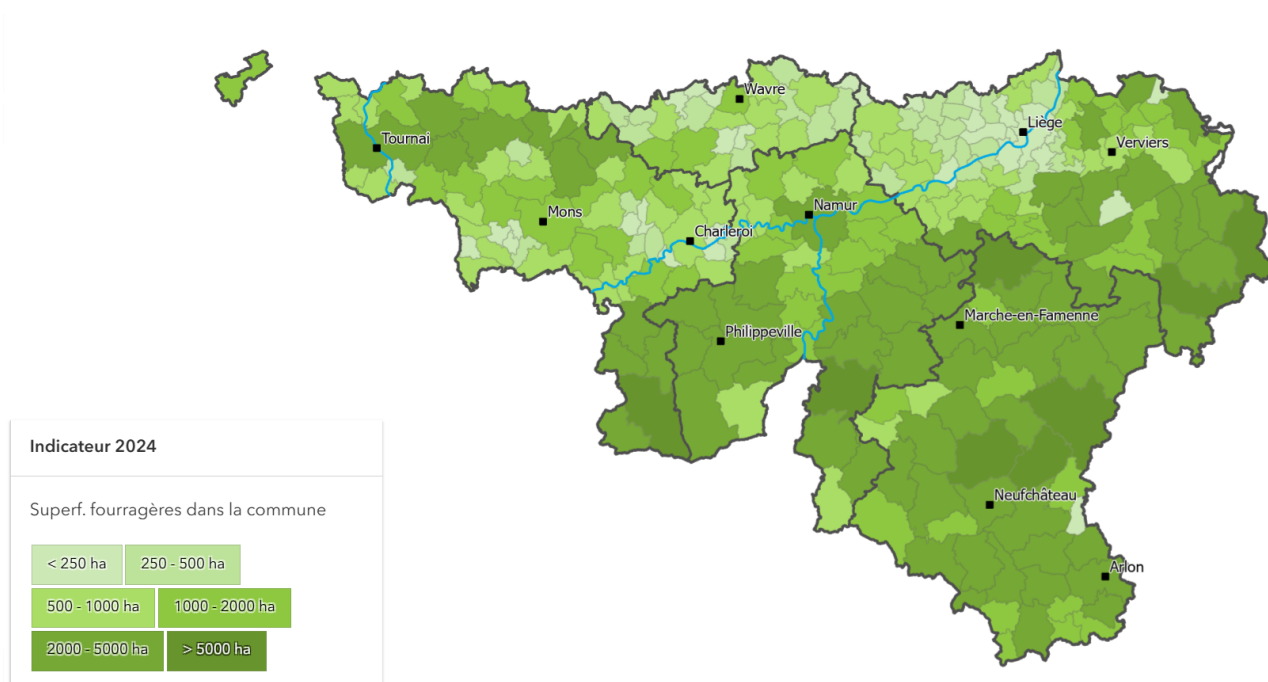
Un peu d'histoire : Plusieurs facteurs expliquent l'évolution des prairies permanentes. D'une part, les grandes cultures sont devenues plus rentables, tandis que l'élevage a rencontré des difficultés, poussant certains agriculteurs à convertir leurs prairies en terres arables. D'autre part, l'intensification des pratiques agricoles a conduit à l'abandon des terres les moins fertiles. Enfin, les progrès en élevage ont permis de produire autant avec moins de surface, réduisant ainsi les besoins en prairies. Ces trois éléments combinés ont réorganisé une partie du paysage wallon conduisant parfois à la conversion de certaines superficies à un usage non agricole.

Pour éradiquer ce phénomène, le maintien des prairies permanentes a été, dès 1992, lors de la réforme de la politique agricole commune, soutenu par des régimes d'aide à la tête de bétail, limitant la charge en bétail par hectare et favorisant ainsi l'extensification des élevages.

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Répartition des superficies fourragères par commune en 2024



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

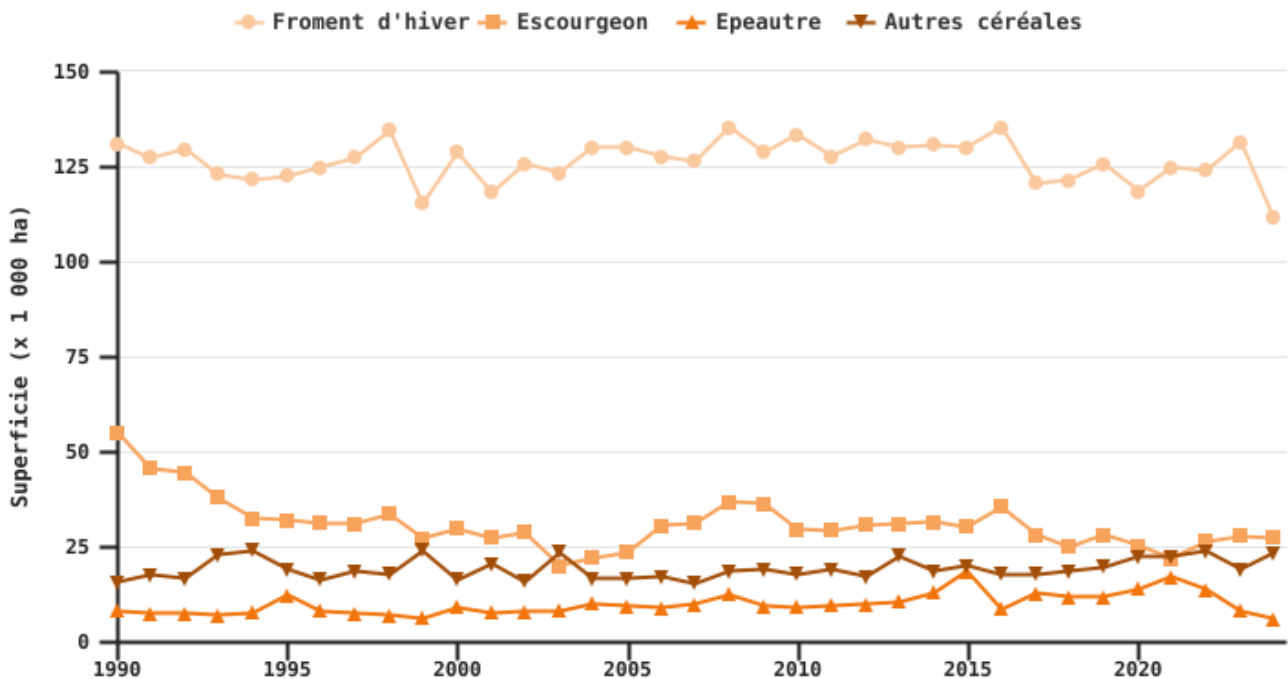
- Céréales

Le **froment d'hiver domine** largement (66 % des surfaces), suivi par l'escourgeon (16 %), dont la superficie a diminué de 36 % depuis 2010.

Les conditions climatiques de fin d'année 2023 ont rendu l'implantation des céréales d'hiver très compliqué ce qui peut expliquer en partie la chute (- 15 % pour le froment) observée en 2024. Pour atténuer partiellement la diminution des surfaces céréalières, les agriculteurs ont davantage eu recours aux semis de céréales de printemps que l'année précédente.

En 2024, **59 % des surfaces céréalières belges** se trouvent en Wallonie, principalement en région limoneuse, où les terres sont plus profondes.

Evolution des superficies céréalières



Un peu d'histoire : Le début des années 1990 a été une période charnière pour les céréales.

La surproduction, les tensions commerciales internationales et les stocks excédentaires ont entraîné une chute des prix. En réponse, des mesures européennes ont été mises en place, comme les jachères obligatoires et des plafonds de production, réduisant fortement les surfaces cultivées (réforme de la PAC 92).

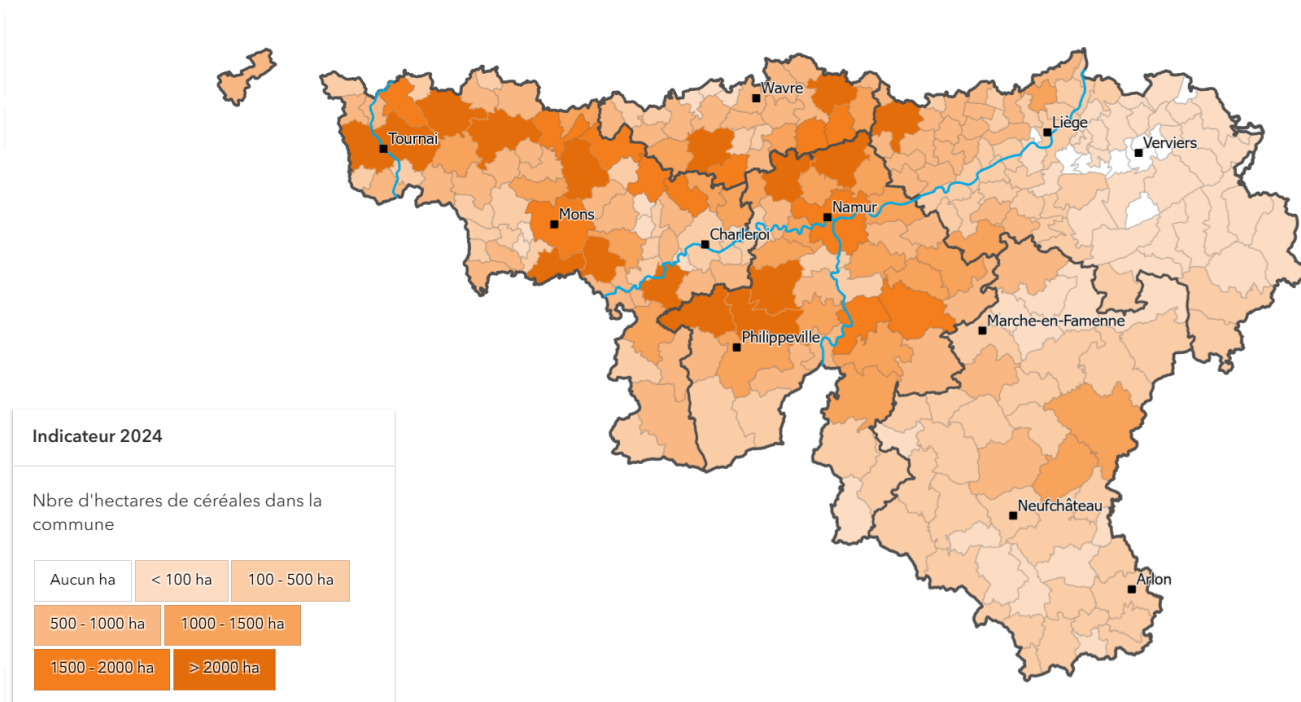
L'année 2016 restera marquante pour le secteur céréaliier. Une baisse de rendement de 29 % par rapport à 2015, combinée à un prix historiquement bas — le plus faible depuis 2009 — a fortement pesé sur la culture de froment d'hiver, influençant les emblavements des années suivantes. Le stock important de céréales issu de la récolte exceptionnelle de 2015 a démotivé certains agriculteurs, entraînant une réduction des surfaces ensemencées en 2017 et 2018. En 2018, la remontée des prix a incité certains producteurs à revenir vers le froment d'hiver, ce qui a conduit à une légère progression des superficies emblavées à partir de 2019.

En revanche, les conditions climatiques pluvieuses catastrophiques de fin 2023 ont fortement compliqué l'implantation des céréales d'hiver, ce qui peut en partie expliquer la chute observée en 2024. Cette tendance concerne également l'épeautre, qui souffre en plus d'une rentabilité faible depuis plusieurs années.

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Répartition des superficies céréalières par commune en 2024



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

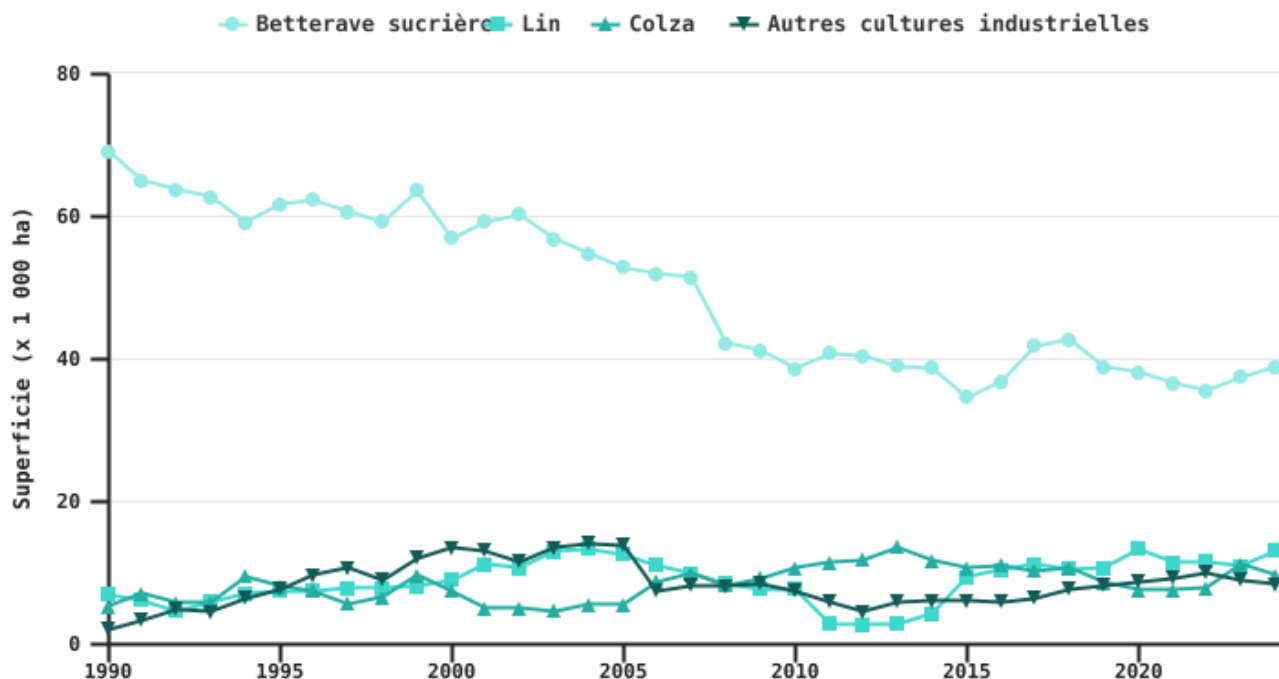
© ODW - 2025

- Cultures industrielles

Plus de la moitié des cultures industrielles sont consacrées à la **betterave sucrière**, suivie du lin, qui représente environ 19 % des surfaces. Si les superficies dédiées à la betterave sucrière ont fortement diminué au fil du temps, elles se sont stabilisées depuis 2010, malgré des variations annuelles parfois marquées.

La Wallonie regroupe **69 % des surfaces** de cultures industrielles **belges**, un chiffre stable dans le temps. Ces cultures nécessitent des terres profondes, ce qui explique leur forte présence en région limoneuse.

Evolution des superficies de cultures industrielles



Un peu d'histoire : Depuis la fin des années 1960, le marché européen du sucre est encadré par l'Organisation Commune du Marché (OCM) dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). Jusqu'en 2006, cette politique visait à stabiliser le marché via des quotas de production, des prix garantis et des mesures commerciales protectrices.

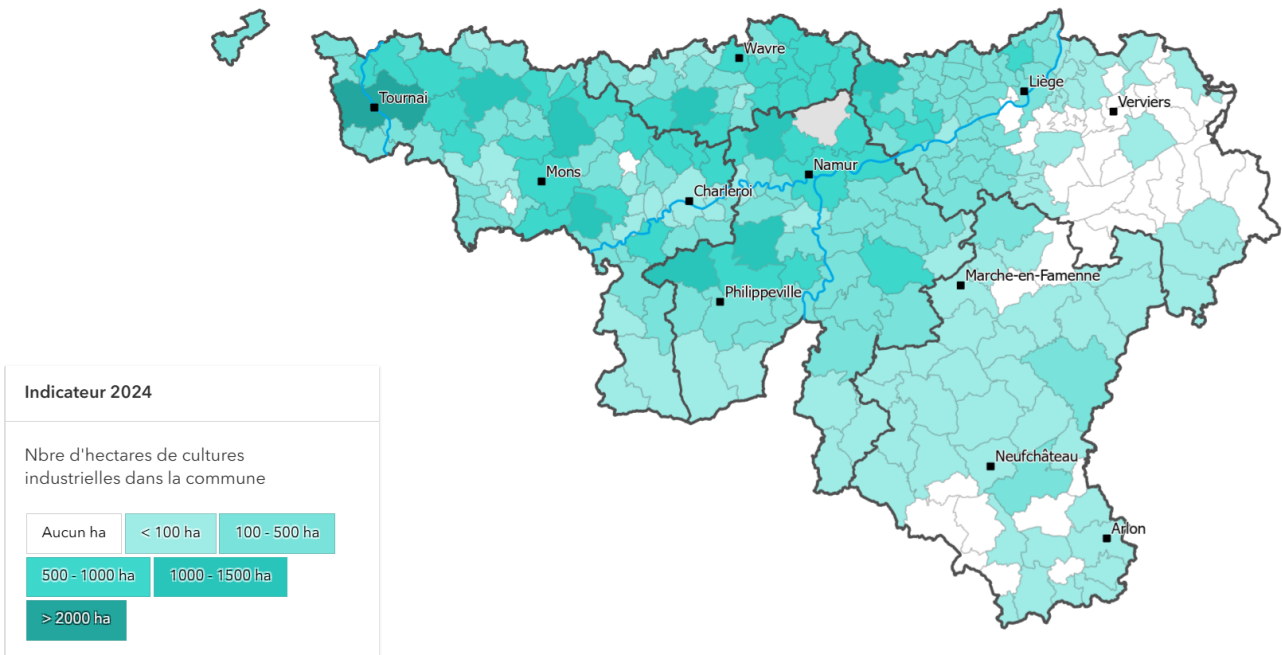
En 2006, sous la pression de l'OMC et de pays comme le Brésil, la PAC a été réformée pour concentrer la production dans les zones les plus efficaces. Cela a entraîné une réduction progressive des quotas et des prix garantis, ainsi qu'un assouplissement des règles commerciales.

La libéralisation complète du marché a été atteinte en 2017, avec la fin des quotas, des prix minimums et des limites à l'exportation.

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Répartition des superficies de cultures industrielles par commune en 2024



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

- Autres cultures

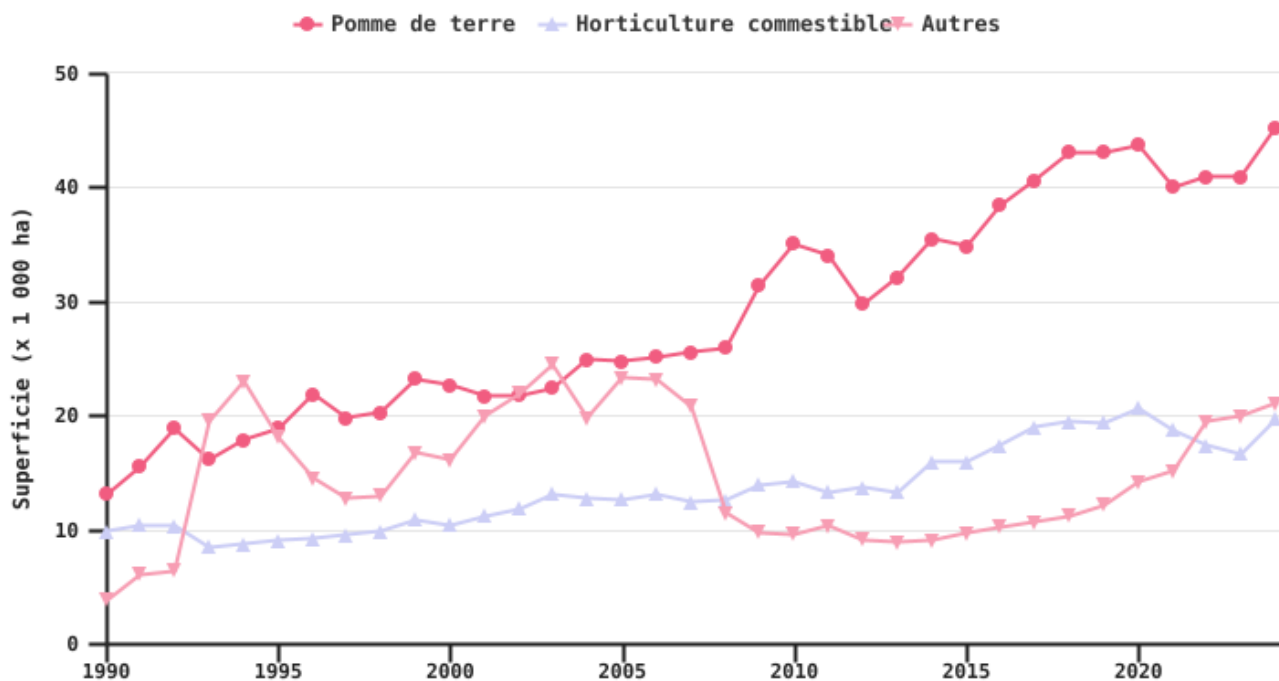
Plus de la moitié des autres cultures concernent la **pomme de terre**, dont une faible part dédiée aux plants (2 %) Les autres cultures regroupent les productions horticoles comestibles mais également les plantes ornementales.

Depuis 2010, la superficie cultivée en pommes de terre a augmenté de 29 %, soit plus de 10 000 ha. Cette croissance s'explique notamment par les marges brutes élevées observées ces dernières années, ainsi que par le développement de l'industrie de transformation en Wallonie.

En 2024, l'augmentation des emblavements en pomme de terre est principalement liée à une plus forte demande des industries de transformation et pourrait également s'expliquer par l'impossibilité d'implanter les céréales d'hiver à l'automne 2023, en raison d'une météo particulièrement pluvieuse.

La Wallonie cultive **45 % de la superficie** de pomme de terre **belge**. La région limoneuse concentre la majorité de cette production grâce à ses sols adaptés et à la proximité des industries de transformation.

Evolution des surfaces de pomme de terre (tubercules et plants)



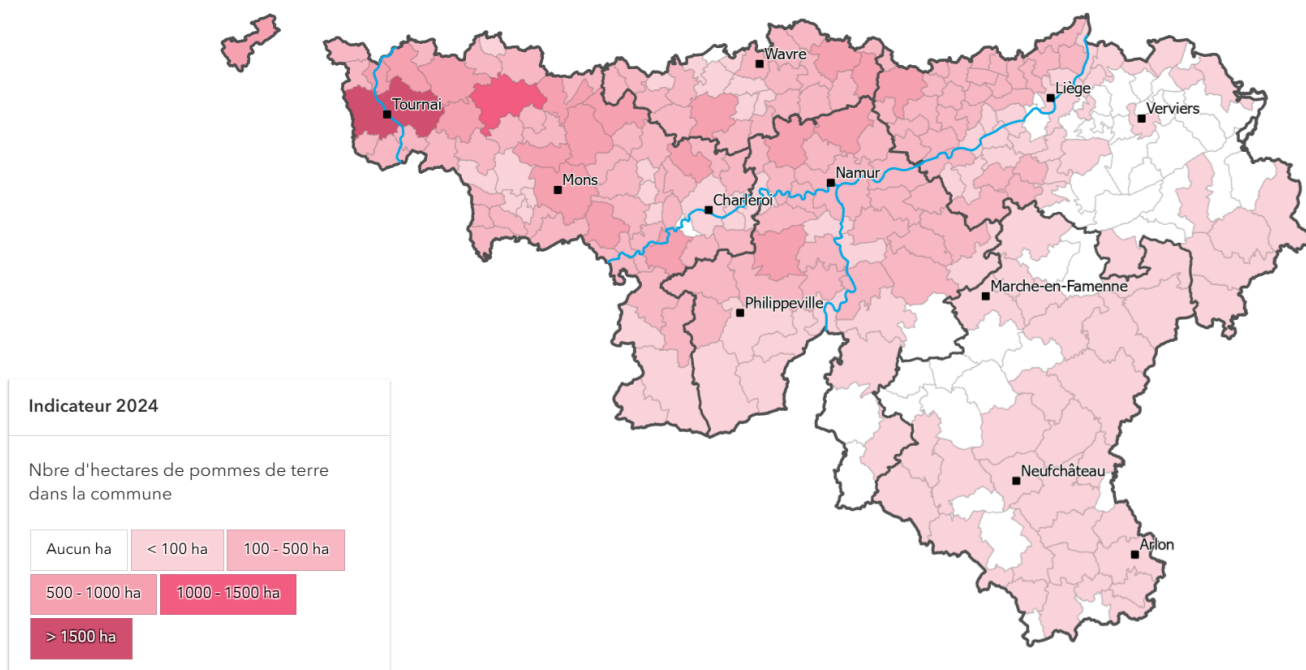
Un peu d'histoire : Introduite d'Amérique, la pomme de terre s'est imposée au XIXe siècle comme un aliment de base grâce à ses rendements élevés. Après un recul au XXe siècle, lié à l'amélioration du niveau de vie et à une baisse de consommation, elle connaît un regain d'intérêt depuis les années 1990. Ce renouveau s'explique par la demande mondiale en produits transformés (frites, chips), la compétitivité des producteurs belges et la proximité des ports d'exportation. La crise du Covid en 2020 a temporairement freiné cette dynamique.

Pour préserver les conditions agronomiques et sanitaires, la surface cultivée en pommes de terre en Belgique ne devrait pas dépasser 100 000 ha, et la superficie wallonne ne pas aller au-delà de 45 000 ha (FIWAP).

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Répartitions des superficies de pommes de terre par commune en 2024



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Zusätzliche Informationen

Bibliographische Hinweise

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Fiwap – Filière wallonne de la pomme de terre
- Institut des comptes nationaux – Observatoire des prix – Analyse du marché dans la filière du sucre Septembre 2016

Weitere Informationen ?

Les données chiffrées et de localisation sont disponibles dans le fichier situé en haut à droite de la page (« Données sources »).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter :

- [Superficie fourragère](#)
- [Rentabilité des différentes cultures](#)

